



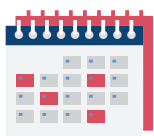
# Habellis<sup>AL</sup>

Groupe ActionLogement

## SYNTHÈSE DES PRESTATIONS

### MÉNAGE

TOUS LES DÉPARTEMENTS



DATE DE PRISE D'EFFET  
**01/01/2024**

DATE DE FIN  
**31/12/2026**



- ▶ Le planning des prestations avec leurs fréquences est affiché dans les halls des bâtiments.

### OBLIGATIONS

**L'entreprise, titulaire du marché, s'engage à assurer l'entretien des parties communes et les paliers en étages. Le contrat comprend :**

- Partie de plain pied depuis la porte du hall d'entrée jusqu'aux portes du logement du rez-de-chaussée,
- Ascenseurs de la cage d'escalier,
- Paliers visibles depuis le hall,
- Volées d'escalier et leurs mains-courantes,
- Tapis,
- Boîtes aux lettres,
- Panneaux d'affichage,
- Corbeilles,
- Miroirs,
- Points lumineux,
- Interrupteurs,
- Ouvre-portes,
- Radiateurs,
- Commandes du système de désenfumage,
- Portes donnant sur le hall.

**Selon la périodicité définie sur la fiche du bordereau de décomposition du prix global et forfaitaire.**

Pendant la durée du contrat, l'entreprise a une obligation de résultat, un **contrôle mensuel des prestations** est donc effectué.



## PRESTATIONS



### PRESTATIONS COMPRISES DANS LE CONTRAT

- Balayage, lavage de tous les sols y compris les escaliers extérieurs, plinthes et décapage une fois par an minimum,
- Vidage des corbeilles,
- Aspiration, secouage des tapis brosses,
- Enlèvement des tâches et salissures courantes et non volontaires sur les murs et plafonds,
- Enlèvement des tâches et salissures courantes et non volontaires sur les portes des halls, boîtes aux lettres et panneaux d'affichage,
- Balayage, lavage de tous les sols, plinthes, contremarches et décapage si besoin des premières volées de marche,
- Enlèvement des tâches et salissures courantes non volontaires sur les murs et plafonds, portes des parties communes, rampes et garde-corps,
- Nettoyage des vitrages,
- Dépoussiérage des équipements,
- Nettoyage des ascenseurs le cas échéant,
- Balayage des parkings et leurs accès le cas échéant,
- Nettoyage désinfection des locaux poubelles et objets encombrants,
- Fourniture et remplacement des ampoules des halls, cages d'escaliers et locaux communs (hors département Yonne (89)) :
  - Hors parking extérieur et ascenseurs,
  - Hors monoblocs LED,
- Sortie des bacs de tri et OM.

